

L'an deux mille seize le vingt-quatre février à dix-neuf heures, sur convocation en date du dix-huit février deux mil seize, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Christian TORT, Maire.

Etaient présents : Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Adjoint, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Sylvie DAMAS qui donne pouvoir à Isabelle DUCRY
Jean-Louis TARTEVET qui donne pouvoir à Christian TORT
Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT

Secrétaire de séance : Guillaume TADDIO

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire a pu ouvrir la séance publique du Conseil qui, après y avoir été invité par M. le Maire, désigne à l'unanimité Guillaume TADDIO en qualité de secrétaire de séance avant de procéder à l'examen des questions selon l'ordre du jour

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 27 janvier 2016 à la majorité absolue

POUR : **23** – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS (ayant donné pouvoir à Isabelle DUCRY), Didier DANIEL, Magali ROBERT, Louis TARTEVET (ayant donné pouvoir à Christian TORT), Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI,

ABSTENTION : 0

CONTRE : **6** – Joël SERAFINI (ayant donné pouvoir à Réjane AUDIBERT), Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ.

2) Dénomination de lieu en provençal – CHEMIN DES AIRES – CAMIN DIS IERO

Rapporteur : Christian TORT

Sur proposition de l'association "PARLAREN GROUP PROUVENÇAU DE BEDARRIDO", représentée par sa présidente, Mme Anne-Marie FERREIRA, la Commune souhaite poursuivre sa démarche de dénomination de lieux en Provençal – Français.

Dans la mesure du possible, le choix du lieu se calque sur le thème annuel proposé par "L'UNION PROUVENÇALO". Pour l'année 2016, « Le Patrimoine de la Provence » est à mettre en évidence au cours du « Printemps Provençal ».

C'est ainsi que « Les Aires » étant des espaces communaux réservés aux agriculteurs pour le battage des céréales et que de nombreux villages de Provence possèdent une telle dénomination, il est proposé de retenir le « Chemin des Aires » pour revêtir la double dénomination franco-provençale et de faire apposer une plaque "CAMIN DIS IERO" en complément de celle française.

L'inauguration de cette installation se ferait le samedi 5 mars 2016, à 11h00, juste avant le vernissage de l'exposition de l'association bédarridaise, prévue ce jour-là à 11h30, salle Étienne GONNET.

POUR : **29** – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS (ayant donné pouvoir à Isabelle DUCRY), Didier DANIEL, Magali ROBERT, Louis TARTEVET (ayant donné pouvoir à Christian TORT), Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Joël SERAFINI (ayant donné pouvoir à Réjane AUDIBERT), Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ.

ABSTENTION : 0

CONTRE : **0** –

Après délibération, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

3) Trésor Public : État des présentations et admissions en non-valeur

Rapporteur : Maryse TORT

M. le Maire informe les élus que, par courrier en date du 4 février dernier, Mme PLETZ, Responsable du Centre des Finances Publiques de Sorgues a transmis à la Commune, un état des présentations et admissions en non-valeur pour un montant total de 338,84 €.

En effet, malgré l'important travail mis en place par les services du Trésor Public en vue du recouvrement des créances ordonné par la Commune, il s'avère qu'il faille se prononcer sur le caractère irrécouvrable de six d'entre elles, couvrant les exercices 2008, 2011, 2012, 2013 et 2014 (cf. détail en annexe) afin de dégager le comptable du Trésor de son obligation de recouvrement.

Considérant enfin qu'il n'y a aucun nouvel élément permettant le recouvrement des titres émis, M. le Maire propose au Conseil d'admettre en non-valeur l'état ci-annexé et de mettre à jour les inscriptions budgétaires en conséquence.

POUR : **29** – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS (ayant donné pouvoir à Isabelle DUCRY), Didier DANIEL, Magali ROBERT, Louis TARTEVET (ayant donné pouvoir à Christian TORT), Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Joël SERAFINI (ayant donné pouvoir à Réjane AUDIBERT), Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ.

ABSTENTION : 0

CONTRE : **0** –

Après délibération, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

4) Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'A.S.B. Tennis

Rapporteur : Martine CASADEI

M. le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation du village. Il rappelle également que le vote des subventions aux associations aura lieu le mois prochain à l'occasion du vote du Budget Primitif 2016.

Cela étant, il expose que l'association de l'A.S.B. Tennis, ayant des problèmes de trésorerie, souhaite avoir le versement de sa subvention de fonctionnement 2016, avant le vote du Budget.

Il est donc proposé d'allouer à cette association la somme de 6.000 euros.

POUR : **29** – Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS (ayant donné pouvoir à Isabelle DUCRY), Didier DANIEL, Magali ROBERT, Louis TARTEVET (ayant donné pouvoir à Christian TORT), Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU Marc DOVESI, Joël SERAFINI (ayant donné pouvoir à Réjane AUDIBERT), Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ.

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0 –

Après délibération, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

5) Débat d'Orientations Budgétaires (DOB 2016)

Rapporteur : Maryse TORT

M. le Maire rappelle que depuis la loi n° 92-125 du 6 février 1992 dite « Administration Territoriale de la République » (ATR), la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités d'une certaine taille démographique dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Même si le DOB n'a pas en lui-même de caractère décisionnel et n'est pas sanctionné par un vote, il n'en revêt pas moins une dimension très importante pour la vie de la commune.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est, en effet, un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective) tout en projetant ses capacités de financement pour l'avenir (analyse prospective).

Juridiquement, ce débat est une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget. Il doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds.

Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Avant de laisser la parole aux membres du Conseil et ouvrir le débat, M. le Maire présente une note de synthèse de la situation budgétaire préparée par son Adjointe aux finances et annexée à la présente.

Il est rappelé enfin que ce débat ne fait pas l'objet d'un vote mais M. le Maire demande simplement qu'il lui soit donné acte de l'organisation de ce débat, en séance publique, lors du conseil municipal préalable au vote du budget primitif 2016 à intervenir, comme le prévoit la Loi, au plus tard, le 15 avril de l'année en cours.

6) Compte-rendu des décisions du Maire

Rapporteur : Christian TORT

M. le Maire informe le conseil de l'usage qu'il a fait des délégations qui lui ont été confiées en rappelant que ce compte-rendu ne fait pas l'objet d'un vote :

↳ Attribution marché public (Fourniture d'énergie - Électricité)

Suite à la fin du monopole de l'entreprise d'État EDF / GDF, il a été lancé une consultation relative à l'achat et la distribution d'électricité pour les besoins de la ville de Bédarrides. La publicité de cette consultation a été faite au Bulletin officiel d'annonces des marchés publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne le 23 décembre 2015, puis une date limite de réception des offres, fixée au 05 février 2016, à midi.

Une commission d'appel d'offres s'est déroulée le 10 février 2016, à 10h, en mairie de Bédarrides. C'est l'entreprise EDF Division Entreprises qui est la mieux-disante et a été retenue pour une économie à iso consommation, de 60 000 € sur 3 ans.

Le budget de l'offre retenue est le suivant :

	Budget annuel en € HT (tarif bleu)	Budget annuel en € HT (tarif vert)	Budget annuel en € HT tarif jaune
Avril 2016/ Avril 2017	17 691.00	7 134.00	33 482.00
Avril 2017 / Avril 2018	17 691.00	7 134.00	33 482.00
Avril 2018 / Avril 2019	17 691.00	7 134.00	33 482.00
TOTAL PAR TARIF	53 073.00	21 403.00	100 447.00
COÛT GLOBAL	174 923 € HT sur la durée du contrat		

7) Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h00